

## **Commission "Toutes les Commissions Parlementaires"**

### **Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région**

#### **Procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2024**

##### Ordre du jour :

Présentation du rapport 2024 sur l'état de droit par Monsieur Didier Reynders, Commissaire européen à la Justice

\*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Maurice Bauer, M. Gilles Baum, Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Dan Biancalana, Mme Taina Bofferding, M. Sven Clement, M. Emile Eicher, M. Jeff Engelen, M. Fernand Etgen, M. Gusty Graas, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Kemp, M. Fred Keup, Mme Mandy Minella, Mme Octavie Modert, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Ben Polidori, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Alexandra Schoos, M. Marc Spautz, Mme Sam Tanson, M. Tom Weidig, M. Claude Wiseler, membres de la Commission "Toutes les Commissions Parlementaires"

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gilles Baum, M. Sven Clement, M. Emile Eicher, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, Mme Alexandra Schoos, Mme Sam Tanson, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Laurent Scheeck, Mme Tania Tennina, Mme Danielle Wolter, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Barbara Agostino, M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Marc Baum, M. Jeff Boonen, Mme Liz Braz, Mme Corinne Cahen, Mme Francine Closener, M. Yves Cruchten, Mme Claire Delcourt, M. Mars Di Bartolomeo, M. Alex Donnersbach, M. Félix Eischen, M. Luc Emering, M. Georges Engel, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Marc Goergen, M. Patrick Goldschmidt, M. Claude Haagen, M. Dan Hardy, Mme Paulette Lenert, M. Marc Lies, M. Ricardo Marques, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Gérard Schockmel, M. Meris Sehovic, M. David Wagner, M. Charel Weiler, Mme Joëlle Welfring, Mme Stéphanie Weydert, M. Michel Wolter, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission "Toutes les Commissions Parlementaires"

Mme Liz Braz, M. Yves Cruchten, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, Mme Paulette Lenert, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Meris Sehovic, Mme Joëlle Welfring, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. David Wagner, observateur délégué

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, M. Fernand Kartheiser, Mme Tilly Metz, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

\*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

\*

Présentation du rapport 2024 sur l'état de droit par Monsieur Didier Reynders, Commissaire européen à la Justice

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Claude Wiseler (du groupe politique CSV) salue Monsieur Didier Reynders et les députés, présents en nombre. C'est un plaisir de recevoir Monsieur Didier Reynders pour la cinquième fois, le premier rapport datant de 2020. Le Président se dit sincèrement content d'avoir pu l'accueillir toutes ces années en personne, pour avoir ce dialogue qui est extrêmement important pour les députés. Il se souvient des temps de Covid où ils étaient assis dans une autre salle, au Cercle cité, en présentant le rapport en portant des masques.

Le Président remercie Monsieur Didier Reynders pour avoir fait ce chemin avec les députés depuis toutes ces années, également d'avoir choisi la méthode de travail qui était celle de ses services ces dernières années, celle d'impliquer les institutions, d'impliquer la Chambre des Députés dans les discussions pour voir avec elle quelles étaient les évolutions et quelles étaient les possibilités d'évolution dans les années à venir. Tout cela a paru aux députés un dialogue qui aurait apporté quelque chose même sans les rapports. Le fait d'avoir impliqué d'autres acteurs de la société civile dans ce processus leur a également paru extrêmement important.

Le Président remarque que Monsieur Didier Reynders a choisi un certain nombre de chapitres ces quatre dernières années pour son analyse de l'état des droits fondamentaux, qui sont l'indépendance du système judiciaire, le pluralisme, la liberté des médias, l'équilibre des pouvoirs entre les institutions, et la lutte contre la corruption. Ce sont là les piliers fondamentaux pour analyser l'état de l'État de droit dans les différents pays.

Le Président affirme que la Chambre des Députés suit de près les recommandations faites. Il explique avoir lu les rapports précédents et l'évolution de ce qui a été fait au Luxembourg. Même si après cinq années on ne se rappelle parfois plus tout ce qu'il s'est passé, les recommandations faites année par année ont impliqué pour les députés un travail de préparation qui leur a permis d'avancer sur ce dossier et différents sujets.

Le Président explique qu'on se trouve aujourd'hui à une étape où de nouveaux défis se posent par rapport au premier rapport, par exemple les nouvelles technologies, les défis de l'intelligence artificielle sur le système judiciaire, et d'autres questions qui sont nouvelles et

reprises dans le rapport. Malheureusement on constate dans un certain nombre de pays des reculs de l'État de droit. Les députés voient ce qu'il se passe dans le reste du monde et sont très inquiets des évolutions de ces dernières années. Ils se réjouissent que Monsieur Didier Reynders ait pris la décision d'analyser les quatre pays candidats à l'accession à l'Union européenne, car l'État de droit est un des piliers pour que l'accession soit possible dans une Union qui se veut basée sur l'État de droit, la démocratie, et les libertés individuelles.

Monsieur Didier Reynders remercie le Président et les députés présents. C'est un plaisir de revenir à nouveau à Luxembourg devant une institution nationale. Il vient beaucoup dans les institutions européennes, et sera encore au Kirchberg par la suite, pour parler de l'État de droit. Il remercie les députés d'avoir installé cette tradition, car c'est la cinquième fois que ce débat a lieu, pour la présentation du rapport sur l'État de droit réalisé par la Commission européenne en juillet 2024.

Il remercie la Chambre des Députés pour le soutien apporté dans toutes ces démarches de promotion et de défense de l'État de droit dans l'Union européenne. Il explique qu'il fallait installer le processus du rapport, et ils avaient besoin du soutien d'un certain nombre d'États membres. Il était très heureux de bénéficier du soutien du Grand-Duché de Luxembourg.

Il constate également une volonté, année après année, de débattre de la situation nationale, ce qui n'est pas toujours le cas. Il croit important que chaque parlement examine également la situation du pays en lui-même, et il a constaté au Grand-Duché une volonté de mettre en œuvre les recommandations présentées dans le rapport depuis 2022, avec une très bonne coopération dans la préparation des rapports, mais aussi dans la façon de mettre en œuvre les recommandations.

Monsieur Didier Reynders affirme que l'État de droit est essentiel au sein de l'Union, c'est une sauvegarde qui dépend non seulement des institutions européennes mais également des États membres, en particulier des parlements nationaux. Dans le contexte de la guerre d'agression russe en Ukraine qui sévit depuis maintenant deux ans et demi et la situation que nous connaissons au Moyen-Orient, il faut continuer à prêter une attention forte à ce qu'il se passe au sein de l'Union et dans son environnement proche en matière d'État de droit. Il faut consolider cette situation d'État de droit si on veut pouvoir envoyer des messages clairs au reste du monde.

Il y a une méthodologie solide qui n'a pas bougé depuis le premier rapport et qui est acceptée par l'ensemble des États membres, elle fait participer énormément d'autres acteurs au niveau européen comme au niveau national. Monsieur Didier Reynders pense important que l'on puisse voir d'année en année l'évolution de l'État de droit dans les quatre secteurs que le Président a précédemment cités.

L'objectif du rapport est d'abord d'avoir une meilleure compréhension de la situation dans l'Union européenne et dans chacun des États membres, et de promouvoir un dialogue politique sur l'État de droit à la fois au niveau européen et au niveau national. Pour cette cinquième édition, deux constats peuvent être faits.

Tout d'abord, et c'est plutôt réjouissant car ce sont des messages qu'il ne donne pas souvent, 68% des recommandations émises dans le rapport de 2023 ont été totalement ou partiellement suivies de faits. Cela signifie qu'un nombre important d'États membres s'engage dans la voie de la mise en œuvre des recommandations, avec des processus plus ou moins longs, car parfois il y a lieu de modifier des dispositions constitutionnelles, ce que le Luxembourg a fait, ou de réaliser des réformes de la justice. Il y a donc une vraie volonté d'améliorer la situation en matière d'État de droit.

Toutefois des préoccupations sérieuses subsistent dans certains États membres, et dans certains cas on constate que la situation s'est détériorée. Cependant, on regarde toujours les aspects négatifs, on revient toujours sur les suspects habituels ; il est utile aussi d'avoir une vue plus large de la situation dans l'Union.

Monsieur Didier Reynders souligne que le rapport 2024 comprend pour la première fois des chapitres relatifs à la situation dans quatre pays candidats à l'adhésion : l'Albanie, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Serbie. L'inclusion dans ce rapport des quatre pays candidats les plus avancés dans leurs négociations d'adhésion, ou en ce qui concerne le respect de l'État de droit, a pour objectif de soutenir leurs efforts de réformes et de progresser davantage dans leur processus d'adhésion. Il y a en parallèle des rapports sur l'élargissement qui continuent à être le point principal de discussions en ce qui concerne le processus d'accession, mais il est important d'appliquer la même méthodologie et les mêmes critères pour les États candidats comme pour les États membres.

Monsieur Didier Reynders aborde maintenant le chapitre du rapport dédié au Grand-Duché de Luxembourg. La Commission note que le niveau de perception d'indépendance de la Justice continue d'être très élevé auprès du grand public. Les juridictions fonctionnent de manière efficace. Les élections du nouveau Conseil national de la justice ont eu lieu, et ils ont pu constater que ce conseil devenait pleinement opérationnel, les premiers résultats obtenus ont fait l'objet d'une évaluation positive. La réforme qui vise à rendre l'assistance judiciaire plus accessible a été adoptée, une réforme de la justice pénale pour les enfants et les jeunes est en cours afin de garantir un meilleur accès à un avocat.

Sur une note moins positive, la Commission note que les progrès en matière de numérisation de la Justice restent lents malgré les évolutions notées dans le domaine de la justice administrative, ce qui est une tendance assez générale : il y a encore beaucoup d'efforts à faire dans la numérisation des systèmes de justice.

En ce qui concerne le cadre applicable en matière de lutte contre la corruption, le rapport note que le Comité de prévention de la corruption s'est concentré sur les préparatifs de l'évaluation des obligations du Luxembourg au titre de la Convention sur la lutte contre la corruption. Il est par ailleurs prévu d'augmenter les ressources et d'intensifier les recrutements pour les services de la Police et des Parquets afin de leur donner les moyens d'enquêter sur la criminalité économique et financière, ce qui semble constituer une évolution positive.

Le code de conduite des députés a été révisé afin d'accroître la transparence des interactions avec les lobbyistes, toutefois les informations accessibles au public via le registre de transparence en ligne restent limitées. Les projets de lois visant à instaurer des codes de conduite pour les élus et les fonctionnaires au niveau municipal sont toujours en attente d'adoption. Monsieur Didier Reynders ne peut qu'encourager les autorités à avancer dans ce dossier, à la fois pour l'accessibilité des informations dans le registre de transparence en ligne, mais aussi pour le volet municipal.

La manière dont certaines informations sont indiquées dans le registre relatif aux réunions entre les membres du gouvernement et leurs conseillers avec des tiers est en cours de simplification afin d'en améliorer la transparence et l'efficacité. De plus, Monsieur Didier Reynders note que le comité d'éthique n'a constaté aucune violation des codes de conduite applicables aux membres du gouvernement à leurs conseillers. La cour des comptes n'a constaté aucune irrégularité en ce qui concerne le financement des partis politiques ou l'utilisation de fonds publics ou de procédures de passation de marchés publics. Enfin, un bureau central pour les lanceurs d'alertes a été mis en place, ce qui est à saluer dans l'évolution de la mise en œuvre des dispositions concernant les lanceurs d'alertes.

En ce qui concerne la situation des médias, le cadre juridique établissant le régulateur des services de médias audiovisuels et régissant son fonctionnement reste stable, tandis que ces tâches ont été étendues. Le gouvernement a prévu un soutien financier aux médias de service public pour une période de sept ans allant de 2024 à 2030. Des modifications de la loi relative à une administration transparente et ouverte ont par ailleurs été annoncées, afin de répondre notamment aux besoins spécifiques des journalistes en matière d'accès rapide à l'information. Le cadre de protection des journalistes a été renforcé, aux moyens de modifications de la législation pénale.

Tout ceci illustre la volonté des autorités luxembourgeoises d'apporter un suivi détaillé aux recommandations de la Commission, car c'étaient des points figurant dans les rapports précédents.

Enfin, en ce qui concerne le système d'équilibre des pouvoirs, des mesures ont été prises pour renforcer l'inclusivité du processus décisionnel législatif grâce à des consultations entre le gouvernement et des multiples acteurs à différents stades, même si certaines lacunes semblent subsister au niveau du parlement. De plus, des discussions sont en cours concernant une réforme des institutions indépendantes de défense des droits fondamentaux, dans le but d'harmoniser la législation et de renforcer leur indépendance. Enfin, une nouvelle loi sur les associations à but non lucratif et les fondations a été adoptée, mettant l'accent sur leur gouvernance.

Monsieur Didier Reynders serait heureux d'entendre les députés sur l'état d'avancement d'un certain nombre de législations en cours de discussion, comme il vient de le mentionner.

Comme évoqué en début d'intervention, ils ont pris l'habitude de présenter des recommandations aux Etats membres, et d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations adressées à chaque pays depuis la première édition de 2022.

Ils ont constaté qu'au Luxembourg la recommandation concernant la réforme visant à rendre l'assistance judiciaire plus accessible a été pleinement mise en œuvre. Des progrès significatifs ont été accomplis dans l'évaluation de la mise en œuvre de la nouvelle législation sur le lobbying auprès du parlement et le fonctionnement de registre de transparence, mais aucun progrès n'a été accompli pour que ce registre satisfasse les exigences de transparence requises par le règlement intérieur du parlement. Il y a encore des démarches à entreprendre.

Certains progrès supplémentaires ont été accomplis quant à la mise en œuvre des mesures concernant le délai de traitement des demandes de divulgation de documents officiels, et certains progrès ont été réalisés pour améliorer le processus législatif, en offrant aux parties prenantes davantage de possibilités de participer aux consultations publiques.

Cette année la Commission recommande au Luxembourg de prendre les mesures suivantes :

- Redoubler d'efforts afin de parvenir à une numérisation complète des procédures civiles, pénales, et administratives,
- Intensifier les efforts visant à augmenter la quantité d'informations contenues dans le registre de transparence en couvrant toutes les informations prévues dans le règlement du parlement,
- Faire avancer la réforme du cadre juridique en matière de divulgation de documents officiels et améliorer le processus décisionnel législatif, notamment au niveau du parlement en renforçant la transparence et la participation des parties prenantes aux consultations publiques.

Dans le cadre de ce rapport d'Etat de droit, la Commission a évolué à travers les recommandations des pays candidats qui font maintenant l'objet de la même analyse. La

Présidente de la Commission a annoncé dans ses orientations politiques pour la nouvelle Commission que cette évolution allait se poursuivre.

Parmi les pistes adoptées, ils souhaitent ajouter d'autres pays candidats dans le rapport sur l'Etat de droit dès qu'ils seront prêts et au même stade d'avancement que les quatre qui sont déjà intégrés. Une dimension relative au marché unique sera intégrée au rapport. C'est déjà le cas à travers les différents chapitres, mais ce sera renforcé afin d'aborder les problèmes liés à l'Etat de droit qui touchent les entreprises exerçant des activités transfrontalières, en particulier les PME.

Monsieur Didier Reynders explique qu'ils travaillent pour l'instant sur la base de deux rapports, sur le marché intérieur présenté par Enrico Letta, et sur la compétitivité présentée par Mario Draghi. L'Etat de droit a un impact sur le fonctionnement du marché intérieur, notamment sur l'attractivité des investissements. On n'investit pas dans un Etat si on n'a pas la garantie d'une justice indépendante et d'un niveau de corruption qui soit maîtrisé à travers des mécanismes de contrôle. De la même manière, le bon fonctionnement du marché intérieur repose aussi sur ces règles d'Etat de droit, et notamment d'indépendance de la justice.

Cela illustre l'engagement de la Commission à continuer à faire progresser l'Etat de droit dans l'Union, et elle compte sur le soutien des députés à cet égard.

Monsieur Didier Reynders est heureux de l'attention portée par les députés chaque année au rapport, et est à leur disposition pour entendre leurs remarques et propositions, et tenter de répondre à leurs questions.

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Claude Wiseler (du groupe politique CSV) remercie Monsieur Didier Reynders pour sa présentation exhaustive de son travail, notamment sur le Luxembourg et ouvre l'échange de vues.

Madame Sam Tanson (de la sensibilité politique déi gréng) se dit ravie d'avoir cet échange avec Monsieur Didier Reynders, et tient à le remercier pour le travail réalisé dans ses fonctions pour l'Etat de droit au niveau de l'Union européenne. Elle le remercie également pour le rapport et le volet concernant le Luxembourg qui contiennent des éléments très importants.

Elle aborde tout d'abord le volet sur la transparence et le souci qu'il y a à la Chambre des Députés par rapport au registre de transparence, qui n'est qu'une amorce de registre, sur lequel les députés doivent travailler et sont encore en train de travailler. Le Parlement a adopté une résolution au mois de mai afin de se rapprocher du registre de transparence du gouvernement, c'est-à-dire pour qu'il y ait un registre comprenant aussi les entrevues, leur but, et si elles ont une influence sur le processus législatif.

Les députés ont décidé de procéder à une analyse de leur registre, et les recommandations vont dans ce sens. Ils sont en train de discuter de cela et Madame Tanson espère une large majorité pour aller dans le sens recommandé par le rapport.

Dans ce dernier est indiqué que le gouvernement allait réformer son registre pour le mois de septembre. Madame Tanson a regardé où cela en était. A titre de remarque, les dernières entrevues du Premier ministre datent de mai de cette année, et ceux du Vice-premier ministre de cet avril. Elle pense qu'il y a un problème de mise à jour. De même pour les cadeaux, à en croire le registre il n'y a eu que des corbeilles pour la Saint-Valentin. Elle demande à Monsieur Didier Reynders s'il y a des recommandations pour améliorer le registre au niveau du gouvernement.

Ensuite, le Commissaire a indiqué qu'il était important de consacrer dans un projet de loi les droits d'accès des journalistes. Il y a un projet de loi qui a été déposé mais qui est critiqué par les journalistes car il n'indique pas de délai précis dans lequel les documents doivent être fournis. Madame Sam Tanson cite l'article en question, qui dispose que « *Les journalistes professionnels ont un accès aux documents détenus relatifs à l'exercice d'une activité administrative, et qui permettent aux journalistes professionnels de remplir leur mission d'intérêt général.* » Elle demande s'il ne faudrait pas encadrer un peu plus ces demandes d'accès pour vraiment faire droit au rapport présenté par Monsieur Didier Reynders.

Madame Sam Tanson remercie le Commissaire d'avoir constaté les efforts qu'ils avaient coréalisés sous son ancienne casquette de ministre de la Justice au niveau de l'instance judiciaire et du Conseil national de la Justice, qui entament leurs premiers pas, de même pour la loi sur les associations à but non lucratif.

La députée fait part d'une dernière crainte concernant la Commission Consultative des Droits de l'Homme. Il y a actuellement une discussion à Luxembourg car des députés mettent en cause la mission de la Commission Consultative des Droits de l'Homme. Ils ont le projet d'adjointre la commission au Parlement. Madame Sam Tanson fait remarquer qu'un député de l'opposition a émis une attaque personnelle contre la présidente de cette commission, pour avoir émis son opinion au sujet d'une pétition très contestée au Luxembourg concernant l'interdiction de pouvoir sensibiliser au sein de l'école au sujet des thématiques LGBTQ. Madame Sam Tanson souhaiterait entendre les pensées de Monsieur Didier Reynders à ce sujet.

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Claude Wiseler (du groupe politique CSV) remercie Madame Sam Tanson. Il ajoute que ce qu'elle a dit lui enlève beaucoup de son travail également. Venant de l'opposition, cela a encore plus de valeur lorsqu'elle dit qu'ils sont en train de travailler sur le registre de transparence.

En effet, les députés ont lu les recommandations du rapport en entier, et ont mis un groupe de travail de l'administration sur ce registre de transparence, qui leur a déjà donné ses conclusions, qui ont été analysées au sein de la Conférence des Présidents, et qui vont être repris dans les semaines et mois à venir. C'est un travail que le Président espère sera finalisé pour le prochain rapport de façon que cela fasse partie des questions résolues pour le Luxembourg.

Monsieur Didier Reynders réagit sur le registre de transparence. Il y a eu un certain nombre de progrès, mais ils souhaitent qu'il aille plus loin, y compris dans l'intégration de toutes les dispositions qui figurent dans le règlement du Parlement, notamment sur le contenu des rencontres, des objets, définir un peu mieux et donner plus de précisions sur la situation de mise à jour. Le rapport date du 24 juillet et ainsi la situation du mois de septembre n'y est pas intégrée.

Il y a deux éléments qui vont devoir être regardés par le parlement national : l'amélioration des dispositifs et leur mise en œuvre. Le fait que le dispositif corresponde tout à fait au règlement du parlement est une chose, mais il faut ensuite qu'il soit respecté, que les informations soient fournies dans des délais raisonnables, assez brefs, sinon l'information n'a pas beaucoup de sens.

En ce qui concerne l'accès à des documents par des journalistes, Monsieur Didier Reynders explique échanger avec l'ensemble des interlocuteurs pour publier le rapport, y compris des membres du gouvernement. Ce qui est indiqué est qu'il y a un engagement en 2024, un projet de loi pour consacrer le droit d'accès aux informations publiques pour les juristes professionnels. Bien entendu cet engagement a donné lieu à des consultations, notamment avec les journalistes eux-mêmes. Ce qui est regardé est le résultat final, le rapport tient compte

des remarques formulées, y compris par les associations de journalistes en la matière. Le but est d'avoir un accès facilité aux documents officiels, c'est un débat qui a lieu dans un grand nombre d'États membres.

Monsieur Didier Reynders ne reviendra pas sur le Conseil national de la Justice, mais dit qu'effectivement c'était un long parcours y compris sur le plan constitutionnel, pour faire en sorte que les standards européens soient respectés. Il remercie le Grand-Duché pour les résultats qui ont pu être obtenus, c'est non seulement important pour le fonctionnement de la Justice au Luxembourg, mais également pour les débats qui existent ailleurs.

Si on arrive à mettre en œuvre des règles correspondants aux standards européens, cela permettrait à la Commission d'assister d'autres États membres à aller dans la même direction. Le fait d'avoir un conseil composé en majorité de juges élus par leurs pairs est un critère qui figure dans les standards européens, et qu'ils peuvent dès lors demander de répéter dans d'autres endroits. Le Commissaire sait que c'était un débat au Luxembourg de voir comment arriver à cet équilibre. Il explique avoir beaucoup évoqué la situation au Grand-Duché lors du dialogue structurel organisé en Espagne. Cela leur a permis de mettre d'accord, ce qui n'est pas fréquent, les deux principaux partis au sein du parlement espagnol, majorité et opposition, pour mettre en œuvre le renouvellement et lancer la réforme du Conseil national de Justice.

En ce qui concerne la situation dans les organes qui s'occupent de la protection des droits de l'homme et des droits individuels, Monsieur Didier Reynders dit qu'il faut continuer de garantir la mise en œuvre des dispositifs entourant les commissions consultatives, l'ombudsman ou d'autres institutions.

Il demande, comme à l'égard des magistrats, de s'abstenir de toute critique personnelle à l'égard de représentants de ces institutions. On peut avoir un débat sur le fond bien entendu, y compris sur le fonctionnement des institutions, mais il faut vraiment demander de manière forte aux responsables politiques de ne pas entrer dans un débat et des attaques personnelles, à l'égard de personnes qui essaient d'exercer leurs fonctions. Cela est encore plus vrai dans d'autres États membres où Monsieur Didier Reynders est inquiet de prises de position à l'égard de magistrats. Il n'y a aucune utilité d'entrer dans une querelle personnelle à l'égard de juges, il y a suffisamment de thèmes à aborder pour ne pas se lancer dans ces débats.

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Claude Wiseler (du groupe politique CSV) remercie Monsieur Didier Reynders. Il souhaite clarifier un point à propos du registre de transparence.

Le rapport dit que la Chambre des Députés ne recueille pas l'entièreté des données qui sont dans le règlement de la Chambre. En réalité, elle recueille l'entièreté des données qui figurent dans le règlement, simplement elle ne les publie pas. Une seule moitié des données est publiée mais l'autre moitié est accessible tout de même puisque le registre est un registre public consultable. La raison pour laquelle toutes les données ne sont pas publiées sont pour des raisons de RGPD et de principe de protection d'un certain nombre de données. Elles sont donc consultables, mais ne sont pas publiées. Le Président croit que c'est une situation qui n'est satisfaisante pour personne et qu'il faudra revoir ce principe-là dans le cadre des discussions sur le renouvellement du registre de transparence.

Monsieur Sven Clement (de la sensibilité politique Piraten) rebondit sur la dernière recommandation émise dans le rapport, qui est de rendre le processus législatif plus inclusif. Il prend note des dispositions que le gouvernement a pris pour améliorer la situation du point de vue gouvernemental, mais il prend aussi note que Monsieur Didier Reynders n'a pas vraiment vu de progrès en ce qui concerne le Parlement.

En tant que quelqu'un qui ces dernières années a demandé à plusieurs reprises que certains de ces points soient abordés, entre autres la publication d'avis non sollicités sur le site internet « La Chambre » au sein des documents parlementaires, il ne peut que se rallier à la prise de position du rapport.

Cependant, il se demande quelles sont les bonnes pratiques dans les autres parlements. La Chambre des Députés a ouvert quelques commissions en « livestreaming » sans pourtant avoir de vrais « hearings » comme d'autres parlements. Mais même dans les commissions qui se tiennent derrière des portes closes, un rapport synthétique est tout de même rédigé, le procès-verbal, qui indique les prises de positions.

Monsieur Sven Clement indique cependant que les députés n'ont pas l'habitude d'entendre des parties prenantes au sein du Parlement. Très souvent, les présidents de commission leur disent d'aller les voir dans les groupes parlementaires, en dehors du parlement dans un cadre moins structuré. Il se pose la question, car Monsieur Didier Reynders a une vue plus globale sur les autres parlements nationaux, de quelle est la tendance européenne dans cette inclusion des parties prenantes dans le processus législatif.

Monsieur Didier Reynders explique que le rapport formule des recommandations dans tous les États membres, mais à des degrés divers. Il tient à préciser que le processus législatif au Grand-Duché est dans les standards européens comparé au fonctionnement de la plupart des États membres. Ce que le rapport demande est d'aller le plus loin possible dans les consultations.

Le premier élément, et le point qu'ils essaient d'éviter mais qui existent dans plusieurs États membres consiste notamment en les procédures permettant d'éviter un certain nombre d'avis en principe obligatoires. Un exemple classique dans pas mal d'États membres sont les avis du Conseil d'État. En passant par un processus parlementaire plutôt que gouvernemental on peut éviter cela avec des procédures existantes pour le parlement d'exiger cet avis malgré tout. Il y a une série d'instances qui doivent se prononcer, la Commission essaie de faire en sorte qu'elles puissent effectivement se prononcer, qu'on ne contourne pas les règles en la matière.

Le second élément est le délai. Une chose est de consulter, autre chose est d'abuser des procédures d'urgence ou d'extrême urgence, et de demander sans arrêt des avis, soit d'instances officielles comme le Conseil d'État, soit de parties prenantes qui souhaiteraient intervenir, mais dans des délais très courts. Il faudrait donner un temps suffisant au processus.

Ce qui a été constaté au Parlement luxembourgeois est le fait que les avis officiels comme ceux du Conseil d'État sont publiés, les communications formulées par des parties prenantes invitées par le parlement sont publiées, mais les initiatives d'un certain nombre de parties prenantes ne sont pas publiées. Monsieur Didier Reynders comprend le raisonnement, mais si on explique bien l'origine des différents documents, la transparence pourrait fonctionner en publiant l'ensemble de ces avis ou en indiquant l'endroit où on peut les retrouver. On peut indiquer la référence où ces avis se trouvent.

C'est ce qui est fait d'une certaine façon dans le rapport sur l'État de droit. Un très grand nombre de réunions physiques ou virtuelles avec énormément d'acteurs ont été tenues pour préparer le rapport sur l'État de droit. Ils ont également reçu énormément de contributions, qui sont signalées. Ce point est trouvable dans le rapport, qui précise que des progrès ont été réalisés, mais la contribution des parties prenantes qui ont décidé d'envoyer des avis de manière proactive est considérée comme faisant partie du dossier, mais non publiée sur le site internet du parlement. On ne sait donc pas très bien si ce qui a été évoqué a été pris en compte ou non.

Monsieur Sven Clement demandait une vue d'ensemble. Le Commissaire le rassure, il s'agit d'une remarque qui vient tenter d'améliorer une situation qui est déjà parfaitement acceptable au Parlement luxembourgeois, par rapport à ce qui est constaté dans la plupart des parlements nationaux.

Monsieur Gilles Baum (du groupe politique DP) remercie le Président et Monsieur Didier Reynders. Il souhaite revenir sur le processus d'élargissement, et nomme les trois « M » : le Monténégro, la Macédoine, et la Moldavie, qui sont trois pays qui frappent à la porte de l'Union européenne. L'État de droit étant le pilier principal pour l'adhésion, il demande si le Commissaire pourrait partager une courte appréciation concernant ces trois pays.

Monsieur Didier Reynders explique qu'ils ont eu un premier débat sur les États membres lors de la présentation du rapport sur l'État de droit au Conseil « Affaires générales », pour la première fois en présence de représentants de quatre pays, dont la Moldavie qui n'est pas encore dans le rapport sur l'État de droit mais qui y sera dans le futur.

On constate effectivement un certain nombre d'évolutions avec des progrès réels de réformes dans un certain nombre de domaines, parfois à un rythme accéléré, c'est le cas de la Moldavie, mais avec des enjeux encore très importants pour rejoindre les standards européens. L'intérêt d'inclure les quatre pays candidats dans le rapport était de montrer qu'il y a des réformes importantes, mais autant la Commission formule des recommandations pour les États membres, autant il y a encore des enjeux majeurs dans la plupart des pays mentionnés.

En prenant par exemple le cas de la Justice, un des débats importants est la manière de réaliser un « screening » de l'ensemble des composants de la magistrature, des juges, notamment dans le cadre de la lutte contre la corruption. Dans beaucoup de pays le niveau de corruption est très important, pas seulement dans la sphère administrative ou politique, mais aussi dans la sphère judiciaire. Les techniques sont variables, et ce que la Commission tente de faire comprendre est qu'il faut éviter un « vetting » généralisé, une sorte de nettoyage généralisé du monde judiciaire, mais plutôt d'utiliser des techniques existantes qui sont un peu plus ciblées.

Un exemple très concret est celui des déclarations de patrimoines. Sans rappeler de cas précis il y a des exemples dans le passé où des magistrats préféraient démissionner plutôt que de publier leur patrimoine, ce qui est un indice. Ce que la Commission essaie de faire comprendre est qu'il y a un risque à vouloir faire table rase, car on se trouverait ensuite sans système judiciaire fonctionnel alors qu'il y a des techniques qui permettent déjà de réaliser des progrès.

Si Monsieur Didier Reynders dit cela, c'est non seulement car c'était la position qu'ils avaient défendu au Monténégro ou en Moldavie, mais aussi car c'est l'aboutissement de la Commission de Venise dans le cadre du Conseil de l'Europe, qui essaie d'éviter que l'on se lance dans des bouleversements trop importants d'un ordre judiciaire dans un Etat, et qu'on essaie de bien cibler les problèmes majeurs. Sinon il y a des difficultés de recruter et de faire fonctionner la magistrature.

Dans les trois pays mentionnés, dans d'autres pays candidats, mais aussi dans certains États membres, il y a un problème de recrutement dans le secteur public et de la magistrature en particulier, et de rémunération et/ou de retraite. Ce sont des enjeux qui existent dans des États membres et qui seront très présents dans les pays candidats s'il faut renforcer la présence dans le corps judiciaire.

D'une façon générale il était important de montrer que la même méthodologie, les mêmes critères, étaient appliqués. La plupart des membres de gouvernements des États membres ont pu constater qu'effectivement il y avait un vrai parallélisme des progrès réalisés, mais encore pas mal de chemin à accomplir.

Là, il y a une différence très nette entre les États membres et les pays candidats. Il y a en effet dans les États membres majoritairement une volonté d'avancer, et il y a vraiment des améliorations de systèmes qui fonctionnent. Il y a encore des déficiences fortes auxquelles on essaie de remédier dans les pays candidats, mais le Commissaire explique que la Commission devrait bientôt sortir le rapport sur l'élargissement, qui est le processus de référence, qui va également analyser la situation dans tous les pays candidats.

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Claude Wiseler (du groupe politique CSV) trouve que c'est une initiative extrêmement bonne, car cela permet aux pays de se préparer, mais également aux autres pays déjà membres de voir quels sont les progrès annuels, et de prendre peut-être un certain nombre de mesures, ce qui est important également.

Monsieur Dan Biancalana (du groupe politique LSAP) veut poser une question concernant la Pologne et la Hongrie. L'article 7 du traité a été déclenché, dans une situation grave de violation de l'État de droit. En Pologne un nouveau gouvernement est en place, en Hongrie ce n'est pas le cas et il y a eu les propos tenus par le Premier ministre récemment au Parlement européen. Monsieur Dan Biancalana souhaite savoir l'appréciation du Commissaire sur les situations respectives en Pologne et en Hongrie.

Monsieur Didier Reynders explique que ce sont deux situations différentes. La Pologne est sortie du processus article 7, qui est le risque concernant les manquements graves à l'État de droit. Lorsqu'il y a des engagements clairs et des décisions montrant que l'on veut tout faire pour revenir dans la logique du respect de l'État de droit et notamment dans le domaine judiciaire, on peut sortir du processus. Cela n'empêche pas qu'il y a d'autres mécanismes, comme le rapport sur l'État de droit, des procédures d'infractions, des analyses dans les plans de relance et de résilience que la Commission continue de mettre en œuvre.

Concernant la Pologne c'est par un changement politique qu'il y a eu un changement d'attitude, avec des éléments que le Commissaire tient à mettre en avant : depuis longtemps il demande aux États membres de rejoindre le Parquet européen qui est installé à Luxembourg, la Pologne le fait. C'est un signal important qui dit « nous acceptons qu'un corps de poursuite européen intervienne directement dans le pays. » Cela montre un signal. La Commission a également reçu un plan d'action avec toute une série de mesures à mettre en œuvre. Monsieur Didier Reynders rappelle que c'est le seul État membre où le ministre de la Justice est en même temps le procureur général, et il y a eu des procédures disciplinaires à l'égard de juges... Il y a par exemple un engagement à mettre fin à cette situation.

On peut imaginer que dans l'année qui suit, la Commission fasse une évaluation concernant la présentation du plan d'action pour remettre de l'ordre notamment dans le système judiciaire. Ce plan d'action a été un signal important, très positif, et il faut vérifier ensuite qu'il soit réellement mis en œuvre, notamment à travers des projets de lois qui, s'ils sont votés pourraient faire l'objet d'un veto du Président, ce qui est une crainte. Si le veto intervient, un problème se posera. Monsieur Didier Reynders dit faire la part des choses, il y a vraiment une évolution avec une volonté de mettre fin à un certain nombre de situations difficiles qui ont conduit la Commission à aller devant la Cour de Justice pour prendre des sanctions fortes. Ces dernières comprennent des amendes, notamment une amende d'un million d'euros par jour obtenue devant la Cour de Justice dans le cadre de la procédure au sujet du système judiciaire, mais maintenant il faut vérifier que les engagements pris se traduisent bien dans la réalité. Le rapport sur l'État de droit va être utile en la matière, mais peut-être qu'une évaluation spécifique après un an d'annonce du plan d'action sera un élément important.

Concernant la Hongrie, la Commission continue à avoir un certain nombre de préoccupations majeures sur la situation en Hongrie. Elles portent beaucoup sur la lutte contre la corruption et les mécanismes qui sont mis en place. C'est ce qui explique qu'à travers les différents outils

dont la Commission dispose, que dans le chapitre hongrois dans le rapport sur l'État de droit il y a un certain nombre de commentaires, de critiques, et de recommandations très fortes. C'est ce qui explique aussi que la Commission a lancé le mécanisme de conditionnalité, le Conseil a suivi et des fonds ont été gelés dans le cadre de la conditionnalité.

C'est ce qui explique que jusqu'à présent pas un seul euro du plan de relance n'a été dépensé car les engagements pris n'ont pas encore été traduits dans les « milestones » et les « supermilestones », dans les réformes importantes qui doivent être faites pour pouvoir déclencher ne serait-ce que le début du processus de paiement de première tranche du plan de relance. C'est ce qui explique aussi que dans le cadre de l'application de la Charte des droits fondamentaux une bonne partie des fonds de cohésion a été gelée. Il y a aujourd'hui environ 19 milliards d'euros qui sont toujours bloqués.

Monsieur Didier Reynders ajoute cependant que lorsque des réformes sont faites, il appartient à la Commission d'en tenir compte. Il a eu l'occasion de demander dans le cadre du plan de relance quatre engagements précis sur les réformes de la Justice, ce qui a pris du temps et n'est pas le problème majeur en Hongrie, mais ces réformes ont été faites, notamment sur le Conseil de la Justice et un certain nombre de règles garantissant mieux l'indépendance du système judiciaire.

A partir du moment où ces réformes sont faites, il faut constater que ce travail est accompli. Le Commissaire comprend qu'il peut y avoir, comme cela a été le cas au Parlement européen, des critiques plus générales à l'égard du gouvernement hongrois et de ses orientations. Quand on discute sur le fond, la Commission a pris la décision de dégeler une petite partie des fonds dans le cadre des fonds de cohésion, pour ces réformes faites. C'est aussi le signal que si toutes ces réformes étaient faites on pourrait constater que la Hongrie s'est mise en ordre.

Monsieur Didier Reynders explique que la Commission avait introduit un recours devant la Cour de Justice contre une loi de protection de la jeunesse, où elle pense qu'il y a une discrimination en fonction de l'orientation sexuelle. Les États membres l'ont suivi devant la Cour de Justice, cette procédure est donc menée. Si le gouvernement hongrois retire le texte et abandonne la réforme, il n'y aura plus de procédure. C'est donc là que la Commission joue un rôle parfois difficile, et Monsieur Reynders explique qu'il n'était pas simple d'expliquer les réformes de la Justice au Parlement européen, car il est souvent difficile de faire la distinction entre l'appréciation globale que l'on a sur le fonctionnement d'un État et les dossiers individuels. Il répète que 19 milliards d'euros sont toujours gelés aujourd'hui car la Commission ne voit pas avancer un certain nombre de réformes.

Monsieur Didier Reynders conclut qu'il y a deux situations vraiment très différentes. Il va falloir être attentif à l'avancement des réformes en Pologne, l'annonce est une chose, mais l'avancement devra être concret. Ensuite, la Commission va continuer de demander à la Hongrie de se mettre en ordre sur toute une série de points, notamment dans le cadre des plans de relance ou de conditionnalité. Restent alors les procédures devant la Cour de Justice sur la société civile, la migration et l'asile, la communauté LGBTQ+, notamment dans le cadre de cette législation pour laquelle un recours a été déposé.

Le président de la Commission des Affaires étrangères, Monsieur Gusty Graas (du groupe politique DP) remercie le Président et souhaite la bienvenue à Monsieur Didier Reynders au nom de la Commission des Affaires étrangères. C'est la cinquième fois qu'il est présent dans sa fonction de Commissaire, et il était déjà venu lors d'autres fonctions. Son mandat touche à sa fin, et Monsieur Gusty Graas tient à le remercier pour le travail accompli au niveau de la Commission européenne ces dernières années ; il a également fait preuve d'une grande compétence sur ses dossiers.

Monsieur Gusty Graas revient sur la question posée par Monsieur Dan Biancalana, concernant d'un côté l'élargissement et de l'autre le comportement de certains hommes d'État au niveau de l'Union européenne, pour ne pas citer Monsieur Orban. La décision avait été prise au niveau de certains pays de boycotter les réunions à Budapest. Le Luxembourg n'a pas suivi cette piste. Bien au contraire, il y a eu des visites récemment du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères, il y a également plusieurs députés du parlement luxembourgeois qui vont assister dans les prochaines semaines à plusieurs réunions au niveau de la présidence hongroise.

Il demande si ne pas pratiquer le dialogue est réellement le meilleur remède. Il aimerait savoir quelle est l'attitude voire l'opinion, de Monsieur Didier Reynders quant à ce boycott.

Il revient également sur un autre pays qui était sur la bonne voie d'une adhésion à l'Union européenne mais qui malheureusement l'a un peu quitté, la Géorgie. Elle a eu de sérieux problèmes ces derniers mois, et a voté des lois qui sont très controversées, notamment celle concernant la communauté des LGBTQ+. L'orateur s'intéresse à l'attitude du Commissaire face à l'évolution en Géorgie. Il rappelle que les discussions concernant une candidature définitive à l'adhésion à l'Union européenne ont été suspendues. Il y avait de grands espoirs pour que ce pays puisse rejoindre l'Union européenne, et Monsieur Gusty Graas estime que c'est un pays très important pour rejoindre la communauté européenne.

Monsieur Didier Reynders répond premièrement sur la présidence hongroise du Conseil de l'Union européenne. Il évoque les débats au Parlement européen lors de la présentation des priorités de cette présidence par le Premier ministre Viktor Orban.

C'est une présidence qui intervient à un moment tout à fait particulier dans le cycle européen : on est au deuxième semestre de l'année des élections européennes. Il y a donc très peu de travaux législatifs avec le parlement. Le Conseil peut avancer pour définir des approches générales ou préciser son approche, mais il n'y a pratiquement pas de trilogue, pas de vrais échanges entre les colégislateurs, car il fallait attendre que le parlement s'installe et que le processus redémarre, et la Commission européenne entre également dans une nouvelle phase avec une nouvelle Commission qui va s'installer. Il faut donc relativiser les enjeux en termes d'évolution législative au sein des institutions.

Monsieur Didier Reynders évoque le début de la présidence hongroise, notamment les initiatives prises dans le dossier ukrainien sans aucune concertation avec les partenaires européens. La Commission a fait le choix de ne pas participer aux conseils informels organisés par la Présidence à travers les commissaires, mais il y a eu une présence des services à chacun de ces conseils informels, une présence diverse des différents gouvernements. Le Commissaire estime qu'il appartient à chaque gouvernement de définir la manière d'organiser ses relations avec la présidence hongroise.

Le dialogue se poursuit de deux façons. Monsieur Didier Reynders est aujourd'hui à Luxembourg pour présenter le rapport sur l'Etat de droit, mais le lendemain il va participer au Conseil Justice qui se tient à Luxembourg également, sous présidence hongroise. Les travaux vont se poursuivre dans le cadre formel, mais la Commission tenait à marquer le coup à la suite de décisions prises par la présidence hongroise elle-même, dans le dossier ukrainien et dans les contacts pris avec un certain nombre d'acteurs. Le Commissaire mentionne ainsi la tournée réalisée à l'égard de Moscou.

Dans ce contexte, Monsieur Didier Reynders tient à préciser qu'il reste tout à fait ouvert à un dialogue spécifique dans le domaine de la Justice avec les autorités hongroises. Si des réformes au-delà de ce qui a déjà été fait devaient être présentées, le dialogue aurait lieu pour vérifier que la Hongrie se met ou non en conformité avec les standards européens.

Il mentionne les débats au Parlement européen, qui ont montré les clivages particulièrement importants. La Présidente de la Commission a été très claire sur les engagements pris par la Commission dans toute une série de dossiers importants, mais elle reste évidemment favorable à un dialogue direct sur les réformes, sur les changements à venir en Hongrie. Mais la Commission tenait à marquer le coup sur un comportement politique. Dans le dossier ukrainien, le Premier ministre hongrois s'est lancé dans des consultations qui étaient totalement en dehors du cadre défini par le Conseil européen ou de la politique suivie par la Commission européenne elle-même.

Cependant le dialogue a lieu, sa collègue Ylva Johansson est en Conseil des ministres de l'Intérieur, lui fera la même chose avec les ministres de la Justice, et le travail continuera dans ce contexte, ils respectent le fonctionnement des institutions.

Concernant la Géorgie c'est un débat presque regrettable, on voit une évolution à travers des législations assez inquiétantes. Il y a un débat sur la souveraineté nationale, mais dans ce contexte sur les agents étrangers. Les législations en la matière peuvent être tout à fait correctes, mais il y a parfois aussi une atteinte à la société civile. On constate en Géorgie que le processus a déjà démarré, avec une série d'évolutions législatives présentées au parlement. La Présidente géorgienne a elle-même réagi en s'opposant et en venant à Bruxelles pour demander un soutien en la matière. De même à l'égard des minorités, les orientations sexuelles sont régulièrement mises en cause dans le cadre de débats au niveau législatif. La Commission a adopté une position assez particulière et a arrêté tout un processus.

Il y a des élections qui vont arriver en Géorgie, et la discussion va devoir reprendre après ces élections en espérant qu'il y ait un revirement. Monsieur Didier Reynders reconnaît que pour l'instant la tendance est assez préoccupante. Pour revenir au rapport sur l'État de droit, la Géorgie ne fait vraiment pas partie des prochains candidats à ajouter au rapport, puisqu'ils ajoutent les États les plus avancés dans la progression en matière d'État de droit, ce qui n'est certainement pas le cas pour l'instant, de la Géorgie : les préoccupations sont majeures.

La Commission respecte, comme elle l'a toujours fait, les processus électoraux. Elle fait donc attention à ne pas intervenir de manière forte pendant cette période préalable aux élections, mais des décisions ont été prises, notamment de stopper le processus en termes de paiements.

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Claude Wiseler (du groupe politique CSV) remercie Monsieur Didier Reynders. Tout au long des cinq dernières années les députés ont apprécié sa présence régulière au Luxembourg, et les discussions qu'ils ont pu avoir avec lui en tant que Commissaire de la Justice, sur ce rapport-ci.

Cela leur a permis d'avancer dans leurs discussions et réflexions internes, notamment dans ce dernier rapport où il a mis le doigt sur un certain nombre de points où le Luxembourg n'est pas encore là où il le voudrait. Ils essaieront dans l'année à venir de prendre à cœur toutes les recommandations, et d'avancer sur le chemin qui est le leur. Sincèrement, au nom de la Chambre des Députés et en son nom personnel, et comme c'est la dernière fois que Monsieur Didier Reynders est présent la Chambre des Députés dans cette fonction-là, le Président le remercie pour tout le travail accompli.

Monsieur Didier Reynders remercie le Président. Cela fait 25 ans qu'il vient au Luxembourg dans l'une ou l'autre de ses fonctions exécutives. Il était très heureux, premièrement du soutien des autorités luxembourgeoises à travers la Chambre des Députés et le gouvernement, envers tout ce processus d'État de droit qui n'a pas été facile à mettre en place, et surtout de cette volonté d'exemplarité dans la manière d'ouvrir le débat national sur le rapport de l'État de droit et de tenter de faire progresser la situation.

Cela aide beaucoup la Commission dans les discussions menées avec d'autres. Quand elle demande de mettre en œuvre des réformes pour se conformer aux standards européens, si elle peut prendre des exemples de pays qui le font parfois y compris à travers des révisions constitutionnelles, c'est évidemment important.

Le Commissaire était très heureux d'avoir pu avoir ces échanges sur chacun de ces rapports, et il espère que la Chambre des Députés aura l'occasion de les continuer en particulier au niveau national. La consultation dans la mise en œuvre des recommandations du rapport sur l'État de droit est un élément important, il faut faire en sorte que tous les acteurs de la société luxembourgeoise puissent participer à ce débat sur les améliorations en matière d'État de droit. Il remercie à nouveau les députés pour leur accueil tout au long de son parcours dans la Commission depuis cinq ans.

*Le Président le remercie et clôt la séance.*

Luxembourg, le 17 octobre 2024

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**